



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

- 9 AVR. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 30 mars 2021 (convocation du 17 mars 2021)**

Aujourd'hui trente mars deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/02/01P

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

L'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil d'administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par le tableau d'exécution du budget 2020 (du SPIC et du SPA) avec comme pièce justificative en annexe les comptes administratifs provisoires 2020 METPARK (du SPIC et du SPA) ainsi que les comptes de gestion provisoires 2020 visés par l'agent comptable qui intègre l'exécution budgétaire.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Régie.

Il est aujourd'hui donné la possibilité au conseil d'administration de la Régie de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif 2020 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021.

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2020

BUDGET STATIONNEMENT 2020

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2020	21 849 907,42	20 616 459,40	-1 233 448,02
Report exercice antérieur (ligne budgétaire 002)		9 911 767,07	9 911 767,07
Résultat à affecter			8 678 319,05

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2020	16 248 065,87	18 061 411,15	1 813 345,28
Report exercice antérieur (ligne budgétaire 001)		4 894 969,04	4 894 969,04
Résultat à affecter			6 708 314,32

BUDGET ANNEXE FOURRIERE 2020

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2020	2 778 150,83	2 814 408,72	36 257,89
Report exercice antérieur (ligne budgétaire 002)		633 990,27	633 990,27
Résultat à affecter			670 248,16

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2020	2 483,36	76 274,53	73 791,17
Report exercice antérieur (ligne budgétaire 001)		93 868,21	93 868,21
Résultat à affecter			167 659,38

Vu le Code général des collectivités territoriales en son article L 2311-5,

Vu les dispositions des instructions budgétaire et comptable M4 et M14,

Vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, compte tenu des éléments présentés, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et

pour le budget principal :

- reprendre l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 8 678 319,05 € au chapitre 002,
- reprendre l'excédent de la section d'investissement de 6 708 314,32 € au chapitre 001.

pour le budget annexe de la fourrière :

- reprendre l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 670 248,16 € au chapitre 002,
- reprendre l'excédent de la section d'investissement de 167 659, 38 € au chapitre 001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 30 mars 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT